YERRES

Conseil Municipal du 23 mars 1998

DELIBERATION N° 98/03/309

OBJET : BUDGET PRIMITIF 1998 :
Commune

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-1, L 2311-2,L2313-1 et L2313.-2,

VU la loi n° 971269 du 30 décembre 1997 portant loi de finances pour 1998,

VU l'instruction codificatrice n°96-078 du 1er août 1996,

CONSIDERANT que l'adoption du compte administratif et du compte de gestion n'est pas intervenue avant le vote du budget mais, comme le prévoit l'instruction précitée dans ce cas, la collectivité dispose de la balance générale du compte administratif 1997, visée par le Trésorier Principal, en conformité avec le compte de gestion correspondant, faisant apparaître un excédent global de clôture de 3 394 935,00 F,

CONSIDERANT que les résultats nets de l'exercice antérieur sont repris pour partie à concurrence de 3 200 000,00 F et sont indispensables à l'équilibre du budget,

CONSIDERANT qu'un débat d'orientations budgétaires a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 1998,

CONSIDERANT que le budget primitif 1998 de la commune est équilibré à 251 688 272,00 F dont :

- section d'investissement : 66 778 276,00 F
- section de fonctionnement : 184 909 996,00 F

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

Toutes les Commissions Municipales ayant été consultées, et en dernier lieu celle des finances,

A la majorité des voix, (7 contre : M. DESPREZ, Mme MERY, M. BOURDIN, Mme QUAINQUARD, M. PICARD, Mme GREMILLON, M. GAUTHIER),

ADOPTE, chapitre par chapitre, le budget primitif 1998 de la commune ci-joint, tel qu'équilibré ci –dessus et comprenant :

- état de la dette
- état des immobilisations
- état des provisions constituées
- état de répartition des charges
- état des crédits de trésorerie
- état des emprunts garantis par la commune
- état des contrats de crédit-bail mobilier et immobilier
- état des engagements donnés
- état des engagements reçus
- état des recettes grevées d'affectation spéciale (en investissement et en fonctionnement)
- état du personnel, par secteur
- concours aux associations
- liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune
- exécution du budget et reprise des résultats de l'exercice1997
- état des restes à réaliser au 31.12.1997

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député - Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
31 MARS 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la [illegible] en Sous-Préfecture
le 31 mars 1998 et de la publication
le 31 mars 1998
Le Maire.

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)